



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/120

Finances locales - subventions

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Autorisation pour la commune de Vauvert de déposer un dossier de demande d'éligibilité et de demande de financement de l'étude de calibrage pour l'îlot Gambetta et des immeubles diffus

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE :

Dans le cadre de son intervention sur le parc privé de logement et afin de lutter contre la vacance et la dégradation d'immeubles privés, la Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC) a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (Opah-RU) en partenariat avec les cinq communes du territoire et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

En parallèle de ce volet incitatif, la CCPC et la commune de Vauvert se sont engagées à travailler plus spécifiquement sur la lutte contre l'habitat indigne, en menant une action de renouvellement urbain à l'échelle du périmètre de l'OPAH-RU et plus précisément sur l'îlot Gambetta et des immeubles diffus.

Dans ce sens, la Communauté de Communes a également déclenché à la demande de la commune de Vauvert la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'îlot Gambetta pré-identifié dans la convention d'OPAH-RU. Cette étude conduit aujourd'hui la commune à solliciter l'Anah pour connaître son positionnement quant à la possibilité de demander une subvention de l'Anah pour financer le déficit de l'opération d'aménagement.

Ces aides potentielles constituent une opportunité d'engager des opérations de restructuration dans l'îlot précité et d'apporter un signal fort dans le quartier et plus largement à l'échelle du centre ancien de la ville de Vauvert.

Pour rappel, en date du 8 juillet 2024 la commune, lauréate du programme Petites Villes de Demain a signé avec les partenaires du programme la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire incluant des actions transversales avec l'Opah-RU sur le volet habitat.

*Cette démarche s'inscrit donc en cohérence avec le projet de territoire, au service de l'attractivité du territoire du programme national Petites Villes de Demain dont la commune de Vauvert est lauréate (AXE 1 : **Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville – Fiche action n° VAU 01**).*

Il s'articule également avec le contrat Bourg Centre Occitanie (améliorer le cadre de vie du centre-bourg) et la stratégie de développement de la CCPC.

L'ensemble du dossier est consultable sur rendez-vous au sein du service Petite Ville de Demain de la DUATE.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le recyclage et la restructuration de l'îlot Gambetta et des immeubles diffus ciblés,
- D'approuver la cartographie identifiant les parcelles concernées par le renouvellement urbain de l'OPAH-RU (cartographie ci-annexée),
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'éligibilité au dispositif RHI/THIRORI sur les immeubles concernés auprès de la prochaine Commission Nationale pour le Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI),
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de financement pour l'étude de calibrage à mener sur les immeubles concernés auprès de la prochaine CNLHI, en vue d'affiner les stratégies opérationnelles et architecturales, d'établir en plan de relogement des occupants des immeubles concernés et de calibrer finement les engagements financiers des parties,

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Et notamment les attestations :

- de prise de procédures LHI idoines (arrêté de sécurité, police du Maire) ;
- d'occupation et engagement au relogement ;
- à engager des DUP ORI le cas échéant ;
- d'intention d'acquisition des immeubles.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT.2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT.2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

